



Discipline Attelage

Directives générales pour les meneurs des cadres 2022

Annexe n° 5 à la convention des cadres attelage

1 Insignes pour les meneurs des cadres

Selon les "Directives pour l'équipement des cadres et des équipes de la FSSE", seuls les membres d'un cadre) sont habilités à porter l'insigne actuel du cadre. Les insignes sont délivrés dès l'intégration dans le cadre.

2 Réglementation vêtements de la Fédération

Les vêtements de la Fédération sont remis uniquement aux meneurs du cadre Elite et du cadre Perspective et doivent être portés lors de tous les concours internationaux CAI, CAIO et lors des championnats d'Europe et des championnats du Monde.

Le Chef Sport (lors de Championnats, le Chef d'Equipe) est habilité à autoriser des exceptions. Il ou son remplaçant définissent la tenue obligatoire lors de manifestations internationales.

La remise des vêtements de la Fédération sera déterminée par le secrétariat de la FSSE.

Les meneurs sont responsables de l'entretien de leurs vêtements et sont tenus d'en prendre soin.

Pour le vet-check, la distribution des prix ainsi que lors de manifestations officielles, les membres du cadre Elite portent les vêtements suivants:

- La casquette
- Une chemise blanche personnelle
- La cravate ou le foulard FSSE
- Un pantalon noir ou bleu personnel
- Des souliers propres personnels

Pour le vet-check, la distribution des prix ainsi que lors de manifestations officielles, les meneurs du cadre Perspective et tous les grooms portent les vêtements suivants :

- La casquette
- Le polo avec le logo de la Fédération
- Un pantalon propre personnel
- Des souliers propres personnels

Lors de basses températures pendant le vet-check, il est autorisé de porter la veste softshell avec l'insigne du cadre. Les personnes n'étant pas membres des cadres ne sont pas autorisés à porter des vêtements du cadre.

Seuls les membres du cadre peuvent porter l'insigne du cadre sur leur tenue de dressage.

3 Communication

Selon la conception directrice de la FSSE, nous communiquons avec objectivité et honnêteté, de manière active, loyale en ne blessant personne. Les membres des cadres doivent se tenir à ces principes pour communiquer avec leurs divers interlocuteurs (officiels, fonctionnaires, organisateurs, meneurs, groom, etc...). Ce principe est à respecter pour toute communication orale ou écrite et notamment pour la communication externe (Facebook, propre page Web, etc...).